

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Le 10 Juillet 2020, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie à huis clos, en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

**Présents** : Bernard ALLIEU, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Nicolas DIGOUDÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

**Absents** : Jérôme LAGARDE (excusé, procuration donnée à Monsieur SÉGUÉLA Lionel)  
Cyrille DELMAS (excusé, procuration donnée à Monsieur ALLIEU Bernard)  
Sébastien MOUNIÉ (excusé, procuration donnée à Madame ARGIRAKIS Camille)  
Geneviève ALBOUY (excusée)

**Date de la convocation** : 07 juillet 2020

**Secrétaire de séance** : Madame Camille ARGIRAKIS

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT**

En l'absence d'observations, le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

### **II – ELECTION SENATORIALE**

Le conseil municipal vote leur délégué et trois suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020 qui seront chargés de procéder à l'élection du sénateur du département.

Proclamation des résultats :

**Délégué** : Monsieur Nicolas DIGOUDÉ

**Suppléants** : Messieurs Didier TRÉMOLIERES, Cyrille DELMAS et Lionel SÉGUÉLA

### **III – DÉLIBÉRATIONS**

Monsieur le Maire présente les délibérations suivantes :

#### **1- Délibération concernant l'approbation du compte de gestion budget principal 2019.**

Le Maire quitte la séance au moment de l'approbation du compte de gestion du budget. Le conseil municipal siège alors sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint.

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Mme Jocelyne MATEO, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, approuve, à la majorité, le Compte de gestion dressé par Mme Jocelyne MATEO, Receveur municipal.

Vote : 7 présents, 9 votants, 8 voix pour, 1 abstention. Délibération adoptée.

#### **2- Délibération concernant l'approbation du compte de gestion budget activités touristiques**

2019.

Le Maire quitte la séance au moment de l'approbation du compte de gestion du budget. Le conseil municipal siège alors sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint.

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Mme Jocelyne MATEO, Receveur municipal, en tous points identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, approuve, à la majorité, le Compte de gestion dressé par Mme Jocelyne MATEO, Receveur municipal.

Vote : 7 présents, 9 votants, 8 voix pour, 1 abstention. Délibération adoptée.

### 3- Délibération concernant l'approbation du compte administratif du budget principal 2019.

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 309 457,35	G 365 083,06
	Section d'investissement	B 70 955,92	H 85 165,21
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 28 631,11 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 23 852,30 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		404 265,57 = A+B+C+D	478 879,38 = G+H+I+J
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	0,00 = E+F	0,00 = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 309 457,35	= G+I+K 393 714,17
	Section d'investissement	= B+D+F 94 808,22	= H+J+L 85 165,21
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 404 265,57	= G+H+I+J+K+L 478 879,38

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. **Le conseil municipal approuve ce budget.**

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : 7 présents, 9 votants, 7 voix pour, 2 abstentions. Délibération adoptée.

#### 4- Délibération concernant l'approbation du compte administratif du budget activités touristiques 2019.

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

VUE D'ENSEMBLE				A1			
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>							
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	267 825,55	G	215 592,70	G-A	-52 232,85
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	16 621,52	H	26 315,14	H-B	9 693,62
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C	(si déficit)	I	97 400,60		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	5 366,28	J	(si excédent)		(si déficit)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	289 813,35	Q= G+H+I+J	339 308,44	=Q-P	49 495,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	267 825,55	= G+I+K	312 993,30		45 167,75
	Section d'investissement	= B+D+F	21 987,80	= H+J+L	26 315,14		4 327,34
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	289 813,35	= G+H+I+J+K+L	339 308,44		49 495,09

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le conseil municipal approuve ce budget.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : 7 présents, 9 votants, 7 voix pour, 2 abstentions. Délibération adoptée.

## **5- Délibération concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 budget principal 2019.**

Le Maire quitte la séance au moment de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019. Le conseil municipal siège alors sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 84256,82€ et un déficit de fonctionnement de 0,00€, décide d'affecter ce résultat de fonctionnement.

Vote : 7 présents, 9 votants, 7 voix pour, 2 abstentions. Délibération adoptée.

## **6- Délibération concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 budget activités touristiques 2019.**

Le Maire quitte la séance au moment de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019. Le conseil municipal siège alors sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 45167,75€ et un déficit de fonctionnement de 0,00€, décide d'affecter ce résultat de fonctionnement.

Vote : 7 présents, 9 votants, 8 voix pour, 1 abstention. Délibération adoptée.

## **7- Délibération concernant les délégations données au maire.**

Suite à la demande de la sous-préfecture, une modification a été apportée dans les délégations données au maire (montant sur la réalisation des emprunts).

Article modifié :

La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires jusqu'à concurrence de **5000€**.

Vote : 7 présents, 10 votants, 10 voix pour. Délibération adoptée à l'unanimité.

La présente délibération annule et remplace celles du 28 mai 2020, n°13-20.

## **8- Délibération concernant l'institution d'une commission d'appel d'offres.**

Suite à la demande de la sous-préfecture, une modification a été apportée dans l'institution d'une commission d'appel d'offres (composition d'un président, trois titulaires, trois suppléants).

Le conseil décide que cette commission soit composée de :

- Monsieur Nicolas DIGOUDÉ, président et responsable des marchés.

**Titulaires** : Messieurs Lionel SÉGUÉLA, Jérôme LAGARDE et Charlie OLIVIER

**Suppléants** : Monsieur Didier TRÉMOLIERES et Mesdames Séverine BONNET et Camille ARGIRAKIS.

Vote : 7 présents, 10 votants, 10 voix pour. Délibération adoptée à l'unanimité.

La présente délibération annule et remplace celles du 28 mai 2020, n°13-20.

### **9- Délibération concernant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints.**

Suite à la demande de la sous-préfecture, une modification a été apportée dans la délibération concernant les indemnités du maire et des adjoints (présence du pourcentage de l'indice brut).

- Mr Nicolas DIGOUDÉ : **25.5% de l'indice brut 1027**  
**11 901,60€/an soit 991,80€/ mois**
  
- Mr Lionel SÉGUÉLA **9.9% de l'indice brut 1027**  
**4 620,60€/an soit 385,05€/mois**

Vote : 7 présents, 10 votants, 10 voix pour. Délibération adoptée à l'unanimité.

La présente délibération annule et remplace celles du 28 mai 2020, n°14-20.

### **10- Délibération concernant la convention de mandat travaux de voirie – programme 2021.**

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes propose de lancer chaque année un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de l'année N+1.

Ainsi, chaque commune pourra bénéficier d'un appui technique de qualité pour prévoir et chiffrer les besoins en travaux de voirie sur une ou plusieurs années.

De plus, la connaissance rapide des besoins des communes permettra à la Communauté des Communes de solliciter les financements au titre de la DETR, de lancer les marchés de travaux plus rapidement et ainsi élaborer un planning de réalisation le plus efficient possible eu égard aux conditions climatiques.

Monsieur le Maire précise que cette prévision pourra accorder à chaque commune davantage de souplesse dans la gestion de ses projets d'investissement voirie.

La signature de la convention de mandat 2021 n'engage pas la commune à réaliser des travaux ultérieurement ni à être accompagnée par la Communauté des Communes si elle ne le souhaite pas.

Elle permet seulement à la dernière de pouvoir lancer un marché maîtrise d'œuvre.

Il propose la convention de mandat à la présente délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la majorité :

- Approuve la convention de mandat proposée et son annexe
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat.
- Mandate Monsieur le Maire à l'application de la présente.

Vote : 7 présents, 10 votants, 9 voix pour, 1 abstention. Délibération adoptée.

### **11- Délibération concernant la création d'un poste emploi Adjoint Administratif territorial.**

Afin de répondre aux besoins du service, et de compléter le tableau des effectifs de la commune, le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'agent comptable à temps non complet relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial de 12h hebdomadaires.

Vote : 7 présents, 10 votants, 9 voix pour, 1 abstention. Délibération adoptée.

### **12- Délibération concernant le recrutement d'un agent contractuel**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur la comptabilité de la commune,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, du recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent comptable à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12h.

Il devra justifier de la maîtrise du logiciel e-magnus – Berger Levrault.

Vote : 7 présents, 10 votants, 9 voix pour, 1 abstention. Délibération adoptée.

## **IV – TOUR DE TABLE**

Monsieur Lionel SÉGUÉLA demande au conseil municipal, comme chaque année, si nous continuons la distribution de sacs poubelles noirs, pris en charge par la commune. Après acceptation, celle-ci aura lieu courant du mois de juillet accompagné des sacs jaunes, fournis par le SMECTOM.

Mme Séverine BONNET propose d'installer des râteliers à vélos au niveau du château et du Point d'Accueil Jeunes. Cette idée est jugée intéressante par le conseil. Des devis seront demandés. Restera à définir les emplacements exacts de ces râteliers.

Le maire informe le conseil de l'impact sanitaire sur la fréquentation touristique de notre site. Au mois de juin, nous enregistrons moins 50% de taux de fréquentation sur le site (musée et château) avec une perte financière d'environ moins 60%. Cependant, les chiffres de ces dix premiers jours de juillet sont très prometteurs.

- Clôture du Conseil Municipal à 18h30.